

SYNOFF

ACTU

MAI 2026

**SYNERGIE
OFFICIERS**

LA LETTRE D'ACTUALITÉ
DU SYNDICAT
SYNERGIE-OFFICIERS



>> CUMUL
EMPLOI-RETRAITE:



LA CFE-CGC
S'EMPRE
DU SUJET

Lire page suivante

**SYNERGIE
OFFICIERS**

MAI
2026

**SYNERGIE-OFFICIERS
poursuit son
engagement avec
une ligne claire :
agir pour défendre
les droits des officiers
et obtenir un cumul
emploi-retraite
sans restriction.**

A l'initiative de notre confédération, la CFE-CGC, plusieurs propositions majeures sont aujourd'hui portées auprès des autorités ministérielles afin de défendre concrètement les intérêts des policiers engagés dans un départ anticipé à la retraite.

Lors de l'audience qui s'est tenue à Bercy le 7 mai 2026, les représentants syndicaux ont réaffirmé avec détermination la nécessité d'obtenir des mesures justes, adaptées aux réalités du terrain et en phase avec l'investissement des personnels tout au long de leur carrière.

Parmi les revendications essentielles formulées, en outre par SYNERGIE-OFFICIERS, figurent :

- la mise en place d'un décret dérogatoire permettant à tous les agents concernés par un départ anticipé de bénéficier d'un cadre clair et équitable.
- le déplafonnement immédiat du cumul emploi-retraite pour l'ensemble des activités exercées, et non plus uniquement dans le secteur de la sécurité privée.
- la reconnaissance pleine et entière de la réserve opérationnelle dans ce dispositif, afin de valoriser l'expérience et les compétences des anciens personnels au service de la sécurité publique.
- la liquidation de la RAFP dès le départ à la retraite, mesure attendue par de nombreux collègues.
- le déplafonnement de la bonification du cinquième, qui constitue une demande forte afin de garantir une meilleure prise en compte de la pénibilité et des contraintes spécifiques du métier.

Grâce à notre action constante, un décret est en cours d'écriture. Plus que jamais, SYNERGIE-OFFICIERS poursuit son engagement avec une ligne claire : agir pour défendre les droits des officiers et obtenir un cumul emploi-retraite sans restriction.

UNIFORCES : SYNERGIE OFFICIERS REÇU EN AUDIENCE PAR LE SOUS DIRECTEUR DE L'INNOVATION ET DE LA PRESCRIPTION À LA DEPAFI

Après plusieurs mois de mise en œuvre, il s'avère que le changement de prestataire pour l'habillement de tous les policiers n'ait pas convaincu.

SYNERGIE-OFFICIERS a donc sollicité une audience avec le sous-directeur, Jérôme DELAGE, et son adjoint, Jacques ROSE, afin de faire un point d'étape sur le marché de l'habillement et de faire remonter toutes les problématiques rencontrées par les collègues. En prémices, Monsieur DELAGE nous communiquait les éléments suivants :

- la mise en place du marché a été complexe (non-respect d'obligations par l'ancien prestataire et mise en place sous-estimée par le nouveau titulaire)
- une amélioration du marché est réelle (résorption de la fin du stock, le reste à livrer a été diminué par 2, le régime dérogatoire de 2025 persiste en 2026...)
- environ 3,5 millions de commandes ont été passées sur l'année 2025
- le délai de livraison dépend du produit commandé, même si des efforts sont réalisés pour les effets à forte demande (en cas de commande avec plusieurs effets, plusieurs envois seront effectués s'il y a une rupture d'approvisionnement d'un des effets).



SYNERGIE-OFFICIERS
demeure mobilisé
sur cette thématique
dans la mesure
où d'autres audiences
seront, à l'avenir,
programmées afin
d'assurer un suivi
optimal de vos
sollicitations.
N'hésitez donc pas
à nous saisir.

CE QU'IL FAUT RETENIR

Les interlocuteurs

Pour les commandes et les difficultés liées au compte (points, accès, droits) : 2 adresses fonctionnelles à retenir :

serviceclient@uniforces.fr

sailmi-habillement-pn@interieur.gouv.fr

Pour le SAV

2 adresses fonctionnelles à retenir :

sav@uniforces.fr

sailmi-habillement-pn@interieur.gouv.fr

La scolarité

Les élèves de tous corps bénéficient d'une dotation initiale qui est gérée par l'école.

En cas de perception incomplète de la dotation avant la fin de scolarité (ce qui devrait être exceptionnel), il est possible de faire une demande par le biais de son compte pour obtenir le reste à livrer sur son service d'affectation.

Les écoles gèrent également les dotations spécifiques (CRS, MO...) en fin de scolarité selon les affectations.

Les tailles

Il existe un guide des tailles qu'il est nécessaire de respecter (bien prendre les mesures référencées).

En cas de doute, dans les écoles et les SGAMI, des kits d'essayage sont disponibles.

Les grands événements (G7, 14 juillet...)

Une « mini cellule de pilotage » est créée pour effectuer un suivi très régulier.

Une centralisation des problématiques est réalisée par les directions concernées.

MISE À JOUR DU GESTT: UNE MISE AU CLAIR S'IMPOSE!

Un correctif de GestTT a été installé le 1^{er} mai dernier afin de « solder » l'écrêtage du RCR au bout d'un an et de procéder à un recalcul pour tous les officiers à leur date d'entrer en gestion dans ce logiciel. Ce recalcul a donc permis de réévaluer les compteurs RCR correctement de façon rétroactive.

Concrètement, votre gestionnaire a dû contrôler à la date du 30/04/2026 que vous présentiez bien un volume à 00h00 au niveau du compteur 429 (RCR 12 1^{er} délai écrêtage). Si tel n'était pas le cas, vous avez dû effectuer une régularisation 2429 à la date du 30/04/2026. À défaut, le RCR 1^{re} période écrêté était définitivement perdu.

Il est à noter que cette manipulation ne concerne principalement que les officiers déployés sur GestTT au 1^{er} avril 2025. Les officiers déjà déployés

sur GestTT à cette date ont pu faire l'objet d'écrêtages avant le 30 avril 2026. La régularisation 2429 a normalement dû être réalisée pour chacun de ces écrêtages.

Aussi, à l'issue de la mise en œuvre du correctif, il nous semblait nécessaire de clarifier certaines pratiques : s'il est techniquement possible d'effectuer, chaque fin de mois, en plus de la régularisation "Écrêtage RCBH -> RCR11 (2425)", la régularisation "Alim. RCR12 D/S écrêtage (2429)", la DRHFS préconise d'éviter la saisie de régularisations inutiles qui viennent « polluer » GestTT. En effet, cette double régularisation ne concerne en réalité que les officiers dont le RCR arrive à péremption de 12 mois !

SYNERGIE-OFFICIERS est pleinement conscient qu'il n'est pas évident, pour chaque officier, de suivre quotidiennement l'évolution de ses compteurs. Le mieux est donc de « consommer » le RCBH et le RCR pour s'absenter du service et de conserver les autres congés en vue de les épargner sur le CET.

SYNERGIE-OFFICIERS
est pleinement conscient
qu'il n'est pas évident,
pour chaque officier,
de suivre quotidiennement
l'évolution de ses compteurs.
Le mieux est donc de
« consommer » le RCBH et le RCR
pour s'absenter du service
et de conserver les autres
congés en vue de
les épargner sur le CET.

À LA RENCONTRE DES OFFICIERS DU SDLP



Le SDLP reste (...) un service spécialisé atypique offrant une expérience hors du commun dans des environnements divers et variés au regard d'une actualité politique et internationale riche.

Le 6 mai 2026, SYNERGIE-OFFICIERS allait à la rencontre des officiers du SDLP, un service qui assure une mission de protection à 360° grâce à ses 1 500 personnels répartis entre la SDPP, la SDRMM, l'État-Major et la SDS. Il en ressortait des échanges constructifs sur le rôle de l'officier qui dispose d'une réelle autonomie pour gérer ses missions avec des moyens importants et reste l'interlocuteur privilégié des autorités de haut niveau. À l'heure actuelle, le SDLP est en pleine réflexion sur l'évolution du périmètre missionnel confié au corps de commandement notamment à la SDPP au sein des groupes régaliens.

Le SDLP reste néanmoins un service spécialisé atypique offrant une expérience hors du commun dans des environnements divers et variés au regard d'une actualité politique et internationale riche, comme ce fut le cas en mars dernier avec le G7 des ministres des affaires étrangères et comme ce sera encore le cas en juin prochain avec le G7 à Évian.

Merci à Aurélie, notre déléguée, pour son accueil chaleureux et les échanges constructifs avec les officiers du SDLP qui assurent la protection au quotidien de nos institutions.

DES NOUVELLES DE L'ENSP



DE BOURGES À NANCY : UN DÉFI SOLIDAIRE DE PLUS DE 400 KM POUR ORPHÉOPOLIS

Relier le village Orphéopolis de Bourges à celui de Nancy : tel est le défi relevé par dix-huit cyclistes issus de la 31^e promotion d'officiers et trois de la 77^e promotion de commissaires. Au programme, plus de 400 km parcourus en plusieurs étapes entre le 14 et le 18 mai 2026, portés par un esprit sportif, humain et solidaire, avec un important soutien logistique.

Tout au long du parcours, l'accueil chaleureux et le soutien des collègues ont été déterminants. Un grand merci aux équipes des commissariats de Bourges, Troyes, Auxerre, Saint-Dizier, Toul et de Nancy tout comme aux CRS de Sancerre, Troyes et Joigny, pour leur disponibilité, leur bienveillance et leur hospitalité. Au-delà de la performance, cette aventure met à l'honneur la solidarité et l'engagement au profit d'Orphéopolis, en hommage et en soutien aux familles de policiers. Une belle démonstration d'énergie collective et de fraternité sur la route qui a été récompensée par la récolte de 7 000€ de dons mais aussi par le sourire des enfants à Nancy.

SYNERGIE-OFFICIERS a soutenu, et tient à féliciter, cette belle initiative sportive et cet engagement solidaire au profit d'Orphéopolis.

FLASH

↓ INFO



Le télégramme diffusant les résultats des emplois fonctionnels est paru. Il en est de même avec les résultats à l'accession au grade de commandant.

L'ensemble de l'équipe SYNERGIE-OFFICIERS félicite chaleureusement les candidats retenus !

Quant à l'avancement au grade de commandant divisionnaire, à l'échelon spécial de divisionnaire et à l'abondement d'échelons spéciaux d'EF, ainsi que le MG1, le dialogue social est en cours au niveau de la DRHFS.

Enfin, un APC pour les emplois fonctionnels et un autre pour les mutations (environ 300 postes) devraient paraître cet été.